

Monsieur Sylvain WASERMAN
Président-directeur général
155 bis avenue Pierre Brossolette
92120 MONTRouGE

Lille, le 24 avril 2025

Nos réf. : JPM/BB/CG/25-004

Objet : Étude environnementale de la mise en place de la consigne pour recyclage d’emballages ménagers

Monsieur le Président,

Par la présente, je souhaite vous aviser que le Cercle National du Recyclage est de plus en plus sollicité par les lobbyistes de la consigne pour recyclage des bouteilles de plastique. Bien entendu, le Cercle National du Recyclage possède de très nombreux arguments techniques et financiers venant contrer cette idée.

Cependant, l’étude environnementale lancée il y a plus de 2 ans par les services de l’ADEME devrait enfin nous permettre de lever les éventuels derniers doutes sur la nuisibilité de la consigne des bouteilles de boissons en plastique en France.

J’attire votre attention sur les derniers chiffres d’une étude Reloop, grand promoteur de la consigne pour recyclage, qui montre que sur 45 dispositifs de consignes étudiés en 2024, seuls 6 ont obtenus les fameux 90 % de collecte tant attendus.

De plus, taire cette étude qui devrait être terminée revient à laisser planer certains doutes sur l’opportunité de mise en œuvre de cette consigne.

La neutralité de l’ADEME en est même ternie sur un sujet qui ne devrait en aucun cas faire autant de polémique.

Il est plus que temps de se donner les moyens d’atteindre les objectifs et d’arrêter de faire croire que cette consigne pourrait sauver la gestion des déchets d’emballages ménagers.

C’est pourquoi, après de très nombreuses demandes émises oralement à nos contacts de l’ADEME et sans retour, je me permets de vous faire parvenir cette demande officielle au nom du Cercle National du Recyclage et de ses adhérents.

En vous remerciant pour l’envoi de ce document tant attendu, je vous prie croire, Monsieur le Président-Directeur général en l’expression de mes sincères salutations.

Jean-Patrick MASSON
Président

